

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/35/328

S/14060

11 juillet 1980

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-cinquième session
Points 22, 50, 61 et 78 de la liste préliminaire**
LA SITUATION AU KAMPUCHEA
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR
LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE
DÉVELOPPEMENT ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE
INTERNATIONALE
HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES
RÉFUGIÉS

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-cinquième année

Lettre datée du 9 juillet 1980, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous prier, au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), de bien vouloir faire distribuer le texte ci-joint du communiqué commun de la treizième Réunion ministérielle de l'ANASE, tenue à Kuala Lumpur les 25 et 26 juin 1980, comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 22, 50, 61 et 78 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,
(Signé) Alejandro D. YANGO

* A/35/50.

Communiqué commun de la treizième Réunion ministérielle de l'ANASE,
tenue à Kuala Lumpur (Malaisie) les 25 et 26 juin 1980

Introduction

1. La treizième Réunion ministérielle de l'ANASE s'est tenue à Kuala Lumpur les 25 et 26 juin 1980. La réunion a été officiellement ouverte par le Premier Ministre de la Malaisie, Son Excellence M. Dato' Hussein Onn.
2. Participaient à la réunion, accompagnés de leurs délégations respectives : Son Excellence M. Mochtar Kusumatmadja, ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie; Son Excellence M. Tengku Ahmad Rithauddeen, ministre des affaires étrangères de la Malaisie; Son Excellence M. Dato' Hokhtar bin Hoshim, vice-ministre des affaires étrangères de la Malaisie; Son Excellence M. Arturo Tolentino, ministre d'Etat aux affaires étrangères de la République des Philippines; Son Excellence M. S. Rajaratnam, second adjoint au Premier Ministre de Singapour (affaires étrangères); Son Excellence M. S. Dhanabalan, ministre des affaires étrangères de Singapour; Son Excellence le maréchal Siddhi Savetsila, ministre des affaires étrangères de la Thaïlande.
3. Son Excellence M. Datuk Ali bin Abdullah, secrétaire général du secrétariat de l'ANASE était également présent.
4. Son Excellence M. Dominic P. Diya, chef de la délégation papouan-néo-guinéenne, a assisté à la séance publique de la Réunion ministérielle.
5. La Réunion était présidée par Son Excellence M. Tengku Ahmad Rithauddeen, ministre des affaires étrangères de la Malaisie. Son Excellence M. Arturo Tolentino, ministre d'Etat aux affaires étrangères de la République des Philippines, a été élu vice-président.

Déclaration liminaire

6. Le Premier Ministre de la Malaisie, Son Excellence M. Dato' Hussein Onn, en déclarant la Réunion ouverte, a dit que l'ANASE était une organisation régionale en plein essor. Sur le plan de la coopération socio-économique, elle a donné satisfaction. L'ANASE est dûment reconnue sur le plan international et ses vues sont prises en considération par la communauté internationale.
7. Le Premier Ministre a fait remarquer qu'il existe une étroite coopération entre les pays de l'ANASE et il a déclaré que grâce à une interaction plus poussée, ces pays sont maintenant plus conscients de leurs intérêts communs.

8. Quant à la coopération économique, il a déclaré que l'ANASE avait réalisé d'importants progrès dans le domaine de la coopération économique régionale. A ce propos, l'ANASE est convenue d'un certain nombre de projets, dont certains sont en cours d'exécution, concernant en particulier les tarifs préférentiels (les pays membres de l'ANASE ont convenu de porter le nombre d'articles à 4 325). A mesure que l'ANASE se développera sur le plan économique, le commerce s'intensifiera entre les pays membres. Il a demandé instamment que l'esprit de coopération de l'ANASE soit inculqué à la population et encouragé.

9. Le Premier Ministre a réaffirmé que la Malaisie veut que la paix et la stabilité règnent dans la région afin de pouvoir poursuivre ses objectifs sociaux et économiques au bénéfice de sa population. Il a déclaré que toute menace contre la paix et la sécurité dans la région constituait pour la Malaisie un grave sujet de préoccupation. L'intervention militaire vietnamienne au Kampuchea représente une telle menace. Animée par le désir de voir régner la paix dans la région, l'ANASE a adopté une position commune sur cette question. La position de l'ANASE et ses décisions en la matière sont motivées par le souhait de créer des conditions propices à un règlement pacifique de la question du Kampuchea. Le Premier Ministre a réitéré que l'ANASE est convaincue qu'il faut trouver une solution politique au problème du Kampuchea. Il est également dans l'intérêt à long terme du Viet Nam qu'une telle solution soit trouvée. La Malaisie continuera de dialoguer avec le Viet Nam étant donné qu'elle estime qu'il s'agit là d'un élément important des efforts de l'ANASE en vue d'un règlement pacifique du problème kampuchéen.

10. Le Premier Ministre a également évoqué la violation de la souveraineté et de l'intégrité de l'Afghanistan. L'ANASE, qui est convaincue que la souveraineté et l'intégrité d'une nation doivent toujours être respectées, a fait connaître sa position en la matière et déplore vigoureusement cet acte d'intervention.

11. Le Premier Ministre a ajouté que l'ANASE craint que le conflit au Kampuchea s'étende à la Thaïlande. Cette appréhension n'est pas injustifiée car, d'après certaines informations, deux jours auparavant les troupes vietnamiennes se seraient infiltrées en territoire thaïlandais. Ces derniers événements risquent d'être lourds et graves de conséquences. Quelle qu'en soit la raison, la Malaisie considère cette intrusion armée en territoire thaïlandais comme un acte irresponsable et dangereux.

12. Dans le cadre de l'expansion de ses relations avec d'autres pays, le Premier Ministre a signalé que l'ANASE avait entamé un dialogue avec le Japon, les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la CEE. Elle a également eu des entretiens avec l'Inde. Le Premier Ministre a également déclaré qu'il était heureux de constater que les Ministres des affaires étrangères de l'Australie, de l'Inde, du Japon et de la Nouvelle-Zélande ainsi que les Secrétares d'Etat du Canada et des Etats-Unis seront à Kuala Lumpur afin de poursuivre le dialogue avec l'ANASE. Ce fait indique avec quel sérieux ces pays considèrent leur dialogue et leurs relations avec cette organisation. Le Premier Ministre a exprimé l'espoir que ce dialogue aboutira à un programme d'action élargi portant sur la coopération commerciale et économique. Il permettra également à l'ANASE de comprendre et d'évaluer les vues des divers pays concernant les principales questions internationales.

13. En guise de conclusion, le Premier Ministre a déclaré que l'ANASE a beaucoup oeuvré et parcouru un long chemin pour faire de cette organisation ce qu'elle est aujourd'hui. Il s'est déclaré persuadé que l'ANASE, en raison de ses abondantes ressources naturelles et de son emplacement stratégique, pourra contribuer à la paix et à la prospérité économique, non seulement dans la région de l'Asie du Sud-Est, mais également dans le monde en général.

Situation en Indochine

14. Les Ministres des affaires étrangères ont commencé leurs délibérations par un examen des graves événements qui se sont déroulés le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea par suite de l'acte d'agression commis par le Viet Nam contre la Thaïlande et l'incursion des forces vietnamiennes en territoire thaïlandais. Etant donné le caractère de ces événements et les graves conséquences qu'ils font peser sur la Thaïlande et sur l'ANASE en général, ils ont immédiatement publié, le 25 juin 1980, un communiqué commun sur la question.

15. Les Ministres des affaires étrangères ont examiné en détail la situation au Kampuchea et ont noté avec une profonde préoccupation qu'en dépit des efforts constructifs de l'ANASE et de la communauté internationale, le conflit armé au Kampuchea n'était toujours pas réglé. Les Ministres des affaires étrangères ont réaffirmé qu'aucun des pays membres de l'ANASE n'était responsable du problème kampuchéen et qu'aucun d'entre eux n'est directement partie au conflit. En tant que pays de la région, leurs intérêts en matière de sécurité sont directement menacés par le conflit au Kampuchea. Ils ont exprimé leur vive inquiétude face à la présence continue de troupes vietnamiennes au Kampuchea et au déni du droit à l'autodétermination pour le peuple kampuchéen. Ils ont également déploré que le Viet Nam n'ait pas répondu favorablement aux appels lancés par l'ANASE et par la communauté internationale en vue de parvenir à une solution politique durable au conflit kampuchéen. Ils se sont déclarés gravement préoccupés par la rivalité croissante de puissances extérieures dans la région de l'Asie du Sud-Est, qui accroît les tensions actuelles et sape les efforts résolus des pays membres de l'ANASE en vue de rechercher une solution politique durable au conflit. Dans ce contexte, les Ministres des affaires étrangères ont réaffirmé leur attachement à la résolution 34/22 de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant la situation au Kampuchea; en date du 14 novembre 1979, les déclarations communes de l'ANASE sur le conflit kampuchéen et la Déclaration commune ANASE-CEE sur les questions politiques, en date du 7 mars 1980. A cette fin, ils ont demandé à nouveau au Secrétaire général de l'ONU de convoquer une conférence internationale sur le Kampuchea.

16. Les ministres des affaires étrangères ont vigoureusement réaffirmé la position solidaire des pays membres de l'ANASE sur le conflit kampuchéen et leur attachement total à cette position, en particulier en ce qui concerne les questions fondamentales du retrait total des forces vietnamiennes du Kampuchea et de l'exercice par le peuple kampuchéen de son droit à l'autodétermination en dehors de toute ingérence, subversion ou coercition extérieures et sans ingérence dans les affaires intérieures des Etats de l'Asie du Sud-Est.

17. Les Ministres des affaires étrangères ont souligné que la situation au Kampuchea et en Afghanistan ont comme dénominateur commun que des puissances étrangères imposent leur volonté à de petits Etats indépendants en usant de la force en violation flagrante du droit international, ce qui menace la paix et la sécurité internationales. Ils ont réaffirmé leur vigoureuse condamnation d'une intervention armée de puissances étrangères contre ces deux pays. Les Ministres des affaires étrangères se sont déclarés gravement préoccupés par l'intervention militaire soviétique en Afghanistan, pays non aligné et en voie de développement, et ils ont déploré la présence persistante des forces soviétiques dans ce pays en violation des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et au mépris total de l'opinion de la communauté internationale. A cet égard, les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé leur appui résolu à la résolution ES-6/2 des Nations Unies dans laquelle l'Assemblée générale demandait le retrait immédiat, inconditionnel et total des troupes étrangères d'Afghanistan afin de permettre au peuple afghan de décider de lui-même de son propre avenir politique sans ingérence, coercition ou intimidation de l'extérieur. Ils ont été informés des délibérations et des conclusions de la onzième session de la Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères sur cette question par les Ministres indonésien et malaisien des affaires étrangères. Ils ont affirmé qu'ils appuyaient énergiquement les grands efforts que fait l'Organisation de la Conférence islamique pour trouver une solution globale à la grave crise qui sévit en Afghanistan. Ils ont lancé un appel à tous les Etats pour qu'ils respectent la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du Kampuchea et de l'Afghanistan. Ils ont aussi estimé que toutes les forces étrangères devaient se retirer du Kampuchea et de l'Afghanistan et que les crises dont ces deux pays sont le théâtre seraient résolues s'il en sortait un Kampuchea et un Afghanistan indépendants, neutres, non alignés et non soumis à l'ingérence étrangère.

18. Les Ministres des affaires étrangères ont réaffirmé qu'ils reconnaissaient toujours le Gouvernement du Kampuchea démocratique et appuyaient sa représentation au sein de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont exprimé avec force l'opinion que rien ne justifiait les tentatives visant à renverser le Gouvernement légitime du Kampuchea démocratique par une intervention militaire étrangère. De tels agissements violaient les principes internationalement reconnus qui régissent les relations entre les Etats. Ils ont donc lancé un appel aux Etats Membres des Nations Unies pour leur demander d'appuyer le maintien de la reconnaissance et de la représentation du Gouvernement du Kampuchea démocratique au sein de l'Organisation des Nations Unies.

19. Les ministres des affaires étrangères ont repoussé les divers arguments avancés pour justifier la poursuite de l'occupation du Kampuchea et pour faire reconnaître le régime que les forces vietnamiennes ont établi à Phnom Penh. Ils ont réaffirmé leur position selon laquelle aucun régime installé par des forces étrangères d'occupation, même s'il a toutes les apparences de la légitimité, ne peut satisfaire aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Ils ont souligné que pour défendre la légitimité de la représentation du Kampuchea démocratique, ils s'appuyaient sur le principe fondamental selon lequel l'intervention étrangère doit être tenue en échec, et que toute modification de la reconnaissance de la représentation du Kampuchea démocratique reviendrait à justifier l'intervention militaire vietnamienne.

20. Les Ministres se sont dits convaincus qu'il était dans l'intérêt du peuple kampuchéen de travailler ensemble à la création d'un Kampuchea indépendant, neutre et non aligné, non soumis à l'ingérence étrangère. Ils se sont déclarés résolus à s'efforcer encore de trouver une solution politique durable au conflit kampuchéen mais ont souligné qu'il était également dans l'intérêt à long terme du Viet Nam de coopérer avec l'ANASE à la recherche de cette solution.

21. Les Ministres ont exprimé la conviction que la solution du conflit kampuchéen est essentielle à la création d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est qui contribuera à la paix et à la sécurité dans la région de l'Asie du Sud-Est et garantira à tous les Etats de la région l'indépendance et la souveraineté à l'abri de l'ingérence étrangère.

Zone de paix, de liberté et de neutralité

22. Les Ministres se sont félicités de ce que les chefs de gouvernement des pays du Commonwealth réunis à Lusaka du 1er au 8 août 1979, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés réunis à La Havane en septembre 1979 et les Ministres des affaires étrangères des Etats membres de la Communauté européenne et des Etats membres de l'ANASE réunis le 7 mars 1980, aient approuvé et appuyé les efforts entrepris et les consultations engagées en vue de l'établissement d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est.

23. Les Ministres des affaires étrangères ont également pris acte de l'acceptation par les dirigeants vietnamiens de la Déclaration de Kuala Lumpur comme base de discussion sur l'instauration de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est.

24. Ils se sont une fois encore déclarés résolus à encourager les travaux entrepris en vue d'atteindre les objectifs que représente l'établissement d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est.

Le problème des réfugiés indochinois

25. Les Ministres des affaires étrangères se sont déclarés profondément préoccupés par les tensions continues le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea, la présence de nombreux Kampuchéens entrés illégalement en Thaïlande et le risque de nouveaux exodes provoqués par les combats incessants, la famine généralisée et la détérioration de la situation au Kampuchea. A ce propos, ils ont à nouveau prié le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'envisager le stationnement d'observateurs des Nations Unies du côté thaïlandais en bordure de la frontière.

26. Les Ministres des affaires étrangères ont exprimé leur gratitude à l'Organisation des Nations Unies, à la communauté internationale et aux diverses organisations de secours pour l'assistance humanitaire qu'elles avaient apportée à ces Kampuchéens dans la misère, et ils ont réaffirmé leur point de vue selon lequel l'octroi du droit de premier asile dans les pays membres de l'ANASE était subordonné à l'engagement des pays tiers d'accueillir les réfugiés, à l'appui continu de la communauté internationale et à la possibilité d'éviter des problèmes résiduels dans la région.

27. Les Ministres des affaires étrangères de l'Indonésie, de la Malaisie, des Philippines et de Singapour ont fermement appuyé le programme de rapatriement volontaire des réfugiés kampuchéens exécuté par le Gouvernement thaïlandais avec le concours du HCR et d'autres organisations internationales bénévoles. Ils se sont déclarés convaincus que ces personnes avaient le droit légitime de retourner dans leur pays et d'y reprendre leur vie si tel était leur souhait. Ils ont également reconnu qu'une telle action était pleinement conforme aux principes humanitaires et qu'elle constituait la solution la plus naturelle à ce problème.

28. Les Ministres des affaires étrangères ont exprimé leur profonde satisfaction au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qui avait convoqué à Genève, les 26 et 27 mai 1980, la Réunion des Nations Unies sur l'assistance et les secours humanitaires au peuple kampuchéen, comme suite à l'initiative prise par les pays membres de l'ANASE par le truchement du Conseil économique et social. Ils ont exprimé leur appréciation devant la réaction encourageante de la communauté internationale à la réunion qui avait permis de recueillir d'importantes contributions versées par les pays donateurs. Ils ont demandé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de mettre en oeuvre rapidement les décisions adoptées à la Réunion, en particulier sur les points suivants :

a) La nécessité urgente d'une assistance internationale accrue aux villageois thaïlandais déracinés et déplacés par l'afflux des réfugiés kampuchéens;

b) Des mesures immédiates pour améliorer la situation des camps improvisés le long de la frontière afin de mieux protéger les civils kampuchéens contre tous les types d'hostilité;

c) Un représentant de haut rang de sir Robert Jackson, coordonnateur du programme de secours, devrait disposer d'un bureau fixe à Bangkok afin de coordonner les activités de secours humanitaires au Kampuchea et le long de la frontière thaïlandaise;

d) Un Fonds spécial pour les secours au Kampuchea devrait être créé pour permettre une coordination plus efficace de l'assistance à la population touchée; et

e) Des fonctionnaires internationaux plus nombreux devraient se trouver au Kampuchea et pouvoir s'y déplacer plus facilement et plus librement afin d'améliorer la surveillance et la distribution des fournitures de secours.

29. Les ministres des affaires étrangères ont également eu des entretiens sur le problème des personnes déplacées, des réfugiés et d'autres immigrants illégaux indochinois. Ils ont noté que depuis la Réunion des Nations Unies sur les réfugiés et les personnes déplacées en Asie du Sud-Est, tenue à Genève en juillet 1979, la situation s'était améliorée dans l'ensemble. Ils ont exprimé leur appréciation pour les efforts et la contribution des pays d'accueil, du HCR et des organisations internationales bénévoles qui avaient allégé le fardeau des pays de premier asile et de transit.

30. Cependant, les Ministres des affaires étrangères ont souligné que le problème était loin d'être résolu du fait qu'il restait encore dans les camps des pays membres de l'ANASE, un nombre considérable de personnes qui attendaient d'être réinstallées dans des pays tiers. Ils ont réaffirmé avec force qu'à leur avis, il était essentiel que tous les réfugiés et personnes entrées illégalement dans les pays membres de l'ANASE soient rapidement réinstallés afin que ces derniers n'aient pas à subir les conséquences de leur politique humanitaire. Les Ministres des affaires étrangères de la Malaisie, de Singapour et de la Thaïlande ont exprimé leur profonde appréciation aux Gouvernements indonésien et philippin pour leur offre généreuse de créer, sur l'île de Galang et à Morong (province de Bataan) respectivement, des centres de tri des réfugiés. Les Ministres des affaires étrangères ont attiré l'attention sur le fait qu'ils coordonnaient déjà les mesures qu'ils prenaient pour faire face à ce problème et qu'ils avaient décidé de renforcer encore leur coopération.

31. Cependant, les Ministres des affaires étrangères ont noté avec préoccupation que ces derniers mois, des Vietnamiens étaient entrés illégalement en plus grand nombre dans les pays membres de l'ANASE en même temps que se ralentissaient les départs vers les pays tiers. Ils ont demandé au Viet Nam de continuer à empêcher de nouveaux départs illégaux et de s'acquitter ainsi de son devoir de résoudre le problème à la source. Ils ont aussi prié instamment le Viet Nam, le HCR et les pays d'accueil de s'efforcer sérieusement de mettre en place un programme de départs méthodiques. Ils ont également demandé aux pays de réinstallation d'accueillir davantage d'immigrants illégaux et de réfugiés et d'accélérer les procédures à cet effet.

Problème des stupéfiants

32. Les Ministres des affaires étrangères se sont déclarés préoccupés par le problème des stupéfiants dans la région de l'ANASE. Ils ont attiré l'attention sur la menace politique que représentait ce problème ainsi que les implications de celui-ci sur le plan de la sécurité et ils ont souligné l'importance d'une action conjointe de l'ANASE pour y faire face. A ce propos, la réunion a également demandé une coopération internationale tendant à promouvoir et à encourager la coordination et la coopération avec d'autres pays et les organisations internationales dans la lutte contre les stupéfiants.

Coopération entre les pays de l'ANASE

33. Passant en revue les faits qui ont marqué la coopération au sein de l'ANASE pendant l'année qui vient de s'écouler, la Réunion a noté avec satisfaction le prestige accru dont jouit l'Association, dont le rôle économique important en matière internationale est désormais reconnu. L'intensification des efforts et des engagements collectifs de l'ANASE en vue de promouvoir le bien-être économique de la région et de ses habitants avait renforcé l'unité, la solidarité et la cohésion de l'ANASE et rehaussé son image d'organisation régionale viable, dynamique et crédible, soucieuse d'encourager l'établissement de relations pacifiques et harmonieuses entre les pays de l'Asie du Sud-Est.

34. La Réunion a réitéré son attachement aux principes et aux objectifs de la Déclaration de Bangkok et de la Déclaration d'entente de l'ANASE qui demeureront la base et le cadre des activités destinées à intensifier la coopération au sein de l'ANASE et à élargir son rôle dans les échanges internationaux.

35. La Réunion a adopté le rapport annuel du Comité permanent de l'ANASE. Elle a noté avec satisfaction la coopération de plus en plus dynamique qui s'est instaurée entre les pays membres dans le cadre de projets et activités portant sur des domaines divers ainsi que les liens étroits qui se sont noués entre l'ANASE et des pays tiers et des organisations internationales en vue de la réalisation des objectifs économiques, sociaux et culturels de l'Association.

36. La Réunion s'est félicitée des mesures prises par les ministres de l'économie des pays de l'ANASE en vue d'élargir le champ des échanges commerciaux entre les pays membres, en particulier le fait qu'ils aient approuvé l'application de tarifs douaniers préférentiels à 1 498 articles, portant ainsi à 4 325 le nombre total d'articles échangés dans le cadre de l'Accord de préférences de l'ANASE. Les tarifs appliqués à ces 1 498 articles entreront en vigueur à compter du 22 juillet 1980. La Réunion s'est également félicitée de la décision prise par les ministres de l'économie de réduire, d'une manière générale, de 20 p. 100 les droits de douane qui frappent actuellement tous les articles importés ayant une valeur commerciale à l'importation inférieure à 50 000 dollars E.-U., d'après les statistiques commerciales pour 1978 de chaque pays de l'ANASE.

37. La Réunion a estimé que les projets industriels de l'ANASE étaient d'autant plus importants qu'ils reflétaient clairement l'esprit de coopération, d'unité et de solidarité qui règne au sein de l'Association et elle a demandé instamment que ces projets soient exécutés sans délai. A cet égard, elle a noté avec satisfaction que les accords relatifs aux projets industriels de l'ANASE, à savoir l'Accord de base sur les projets industriels de l'ANASE, l'Accord complémentaire sur les projets relatifs à l'urée (Indonésie et Malaisie) et le Protocole sur le prix de vente CAF du bicarbonate de soude, produit dans le cadre du projet d'exploitation du sel gemme (Thaïlande) ont été signés, le 6 mars 1980, par les cinq ministres des affaires étrangères de l'ANASE.

38. La Réunion s'est félicitée de la décision prise par les ministres de l'économie de l'ANASE d'adopter comme projet industriel de l'ANASE pour les Philippines, le projet de construction d'une usine intégrée de production de pâte à papier et de papier. Elle a noté que le projet de fabrication de moteurs diesel de Singapour est actuellement à l'examen.

39. Elle a constaté avec satisfaction que tous les pays membres de l'ANASE avaient signé l'Accord de l'ANASE sur la constitution d'une réserve alimentaire de sécurité, mesure positive destinée à assurer l'approvisionnement de la région de l'ANASE, notamment en période de pénurie. Elle a demandé instamment que la coopération s'étende à d'autres domaines vitaux dans lesquels il existe des besoins à satisfaire.

40. Considérant l'importance de la collaboration entre les pays de l'ANASE dans le domaine de l'énergie, la Réunion a accueilli favorablement la décision prise par les ministres de l'économie de l'ANASE de convoquer plus tard dans l'année, en Indonésie, une réunion des ministres de l'économie de l'ANASE sur la coopération dans le domaine de l'énergie.

41. Examinant l'état d'avancement des divers projets de l'ANASE dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture et de la sylviculture, la Réunion a souligné le fait que la coopération des pays de l'ANASE dans ce domaine vient utilement épauler les politiques nationales de développement économique et elle a demandé instamment que ces activités soient intensifiées de façon à renforcer le développement agricole des pays de l'ANASE, notamment dans l'intérêt des secteurs ruraux.

42. Dans le domaine des transports et des communications, elle a noté que les négociations relatives à l'utilisation du système Palapa comme système régional de télécommunications par satellite s'achèveront sous peu et que le réseau de câbles sous-marins de l'ANASE entrera bientôt en service. La Réunion s'est félicitée de ce que la question concernant le secteur australien de l'Accord global relatif aux tarifs bon marché australiens ait été réglée et que les négociations se poursuivent en ce qui concerne les autres secteurs. La Réunion a salué la décision des ministres de l'économie de l'ANASE de faire établir un rapport complet et actualisé sur les problèmes des transports et des communications dans la région de l'ANASE.

43. Dans les domaines de la science et de la technique, elle a considéré favorablement l'extension du projet de recherche-développement pour la production d'aliments bon marché à haute teneur en protéines dans les pays de l'ANASE. Elle a également noté avec satisfaction que l'Atlas des conditions climatiques et le Recueil de statistiques des pays de l'ANASE étaient en cours d'impression et seraient distribués prochainement.

44. En matière de développement social, elle a constaté avec satisfaction une coopération accrue dans les domaines de l'éducation, de la population, de la lutte contre l'abus des drogues, de la santé et de la planification préalable en prévision de catastrophes. Elle a exprimé l'espoir que l'accent serait mis sur les activités et projets de développement social afin que ceux-ci se développent au même rythme que les initiatives parallèles prises dans les domaines économiques.

45. En ce qui concerne la culture et l'information, la Réunion a noté la réalisation de plusieurs projets, dont les six projets initiaux financés à l'aide du Fonds culturel, qui ont permis un accroissement des échanges culturels et de la vie culturelle dans la région.

46. En ce qui concerne la main-d'oeuvre et la coopération dans ce domaine, la Réunion s'est félicitée des mesures positives prises par les ministres du travail de l'ANASE pour élargir leurs activités dans le cadre du Programme de CTPD de l'ANASE en vue d'améliorer les conditions de travail à l'intérieur de la région. Par ailleurs, la Réunion a félicité les ministres du travail de l'ANASE d'avoir décidé de saisir conjointement la prochaine Conférence régionale de l'OIT du problème que posent les activités protectionnistes et interventionnistes des secrétariats commerciaux internationaux en vue d'inviter instamment l'OIT à étudier la question et à déterminer le type de relation que les secrétariats devraient entretenir avec chaque pays particulier. La Réunion a convenu que les pays de l'ANASE devraient continuer à surveiller les pratiques des secrétariats commerciaux internationaux dans la région de l'ANASE.

Coopération avec les pays tiers

47. S'agissant de la coopération avec les pays tiers et les organisations internationales, la Réunion s'est félicitée des progrès réalisés dans les contacts avec l'Australie, le Canada, la Communauté économique européenne, les Etats-Unis d'Amérique, le Japon, la Nouvelle-Zélande, le PNUD et la CESAP. Elle a demandé à ce que cette coopération soit intensifiée en vue de permettre la réalisation des objectifs de développement de l'ANASE, une attention particulière étant accordée au développement rural et au progrès technologique et industriel. A cette fin, elle a exprimé l'espoir que les produits manufacturés et semi-manufacturés et les produits de base des pays membres de l'ANASE auront plus facilement accès aux marchés des pays susmentionnés.

48. La Réunion a accueilli avec satisfaction la déclaration faite par l'Australie lors de la cinquième réunion ANASE/Australie, tenue à Djakarta les 16 et 17 avril 1980, selon laquelle l'assistance accordée dans le cadre du Programme de coopération économique entre l'Australie et l'ANASE serait augmentée. Elle s'est notamment félicitée de l'assistance prêtée par l'Australie à trois projets de l'ANASE : projet de développement de l'enseignement, projet démographique et projet de gestion et d'utilisation des déchets alimentaires.

49. La Réunion s'est félicitée que le Canada ait exprimé le désir d'élargir la coopération avec l'ANASE et d'augmenter l'assistance accordée à cette organisation pour les programmes économiques et les programmes de développement. Il a été noté avec satisfaction que le Canada accorderait une assistance financière et technique au projet d'installation d'une pépinière à Bangkok.

50. La Réunion a pris note avec satisfaction de la signature de l'Accord de coopération entre l'ANASE et la CEE, signé le 7 mars 1980, lors de la deuxième Réunion ministérielle ANASE/CEE tenue à Kuala Lumpur, Accord qui représente un

tournant dans les relations entre ces deux organisations et dans la coopération dans le domaine du commerce, des investissements, de l'industrie, de la technologie et de la culture. La Réunion a noté que la première réunion du Comité commun de coopération, créé en application de l'Accord de coopération, se tiendrait à Manille dans le courant de l'année, dans le but de coordonner et d'accélérer les activités de coopération des deux organisations.

51. La Réunion a noté que les ministres des affaires économiques des pays de l'ANASE et du Japon, qui s'étaient entretenus à Tokyo en novembre 1979, avaient procédé à des échanges de vues sur les besoins de l'ANASE en matière de commerce, de produits de base, d'investissements, de technologie et d'aide au développement. Elle s'est félicitée que le Gouvernement japonais ait accordé des bourses aux jeunes des pays de l'ANASE, et ait versé le solde de sa contribution au Fonds culturel de l'ANASE.

52. La Réunion a noté que la coopération entre l'ANASE et la Nouvelle-Zélande progressait régulièrement. Lors de la quatrième réunion ANASE/Nouvelle-Zélande, tenue à Wellington du 3 au 7 septembre 1979, de nouveaux domaines de coopération avaient été définis, portant principalement sur les échanges commerciaux, les investissements des pays de l'ANASE en Nouvelle-Zélande, l'aviation civile et le développement des sources d'énergie. Les résultats de l'étude sur les emplois finals du bois, effectuée avec l'aide de la Nouvelle-Zélande, avaient été mis à jour en 1979.

53. La Réunion a noté avec satisfaction que le Mémoire d'accord relatif au Centre de planification du développement agricole des pays de l'ANASE, Centre financé par les Etats-Unis d'Amérique qui doit être établi à Bangkok, sera signé par la Thaïlande au nom des autres pays membres de l'ANASE. La Réunion a demandé avec insistance que la coopération avec les Etats-Unis d'Amérique soit intensifiée et élargie dans les domaines suivants : commerce, investissements, technologie, enseignement et développement social, et que tous ces aspects soient examinés en détail lors de la troisième réunion ANASE/Etats-Unis d'Amérique, qui doit se tenir à Manille dans le courant de l'année.

54. La Réunion a noté avec satisfaction que l'ANASE avait établi des contacts avec les pays en développement, comme en témoigne l'ouverture du dialogue ANASE/Inde.

Questions économiques internationales

55. S'agissant de l'économie internationale, la Réunion a noté avec une profonde préoccupation que les tendances des relations économiques internationales étaient de plus en plus négatives, et a souligné que la répugnance avec laquelle les pays développés continuaient à restructurer leur économie et à s'adapter à l'évolution de la concurrence internationale, avait entraîné le ralentissement de la croissance et du développement. Cela étant, les pays développés ont été instamment priés d'introduire les aménagements de structure appropriés et de faire preuve d'une véritable volonté politique en vue d'éliminer le protectionnisme.

56. La Réunion a constaté avec préoccupation que les concepts de "sélectivité" et de "gradualité" avaient été institutionnalisés par les pays développés et pouvaient être utilisés à des fins arbitraires discriminatoires vis-à-vis des pays en développement. Elle s'est également déclarée déçue qu'un accord n'ait pas encore été conclu dans le domaine extrêmement épineux des garanties dans le cadre des négociations commerciales multilatérales. Elle a exprimé l'espoir que cette question, qui présente un intérêt capital pour les pays en développement, sera résolue de façon satisfaisante dans un avenir proche.

57. S'agissant des produits de base, la Réunion s'est félicitée du succès des négociations relatives à un accord international sur le caoutchouc naturel, tenues en octobre et novembre 1979, et a instamment prié les pays concernés qui ne l'avaient pas encore fait de ratifier l'Accord le plus tôt possible, afin qu'il puisse entrer en vigueur à la date prévue. Notant que la question de l'emplacement du siège de l'Accord n'avait pas encore été réglée, les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé leur appui à la proposition visant à faire de Kuala Lumpur le siège de l'Accord international sur le caoutchouc naturel.

58. La Réunion s'est déclarée préoccupée par le fait qu'il n'avait pas été possible de parvenir à un consensus lors de la récente Conférence de négociation sur le sixième Accord international sur l'étain, qui s'est tenue à Genève. Elle a défendu la position des pays producteurs, qui estiment qu'il serait inutile de modifier radicalement l'Accord, et a demandé aux pays consommateurs de comprendre les aspirations des pays producteurs, afin que la reprise de la Conférence de négociation soit couronnée de succès.

Le secteur privé et les organisations non gouvernementales

59. La Réunion a reconnu que le secteur privé des pays membres de l'ANASE, tel l'ANASE/CCI, avait un rôle important à jouer dans le renforcement et l'élargissement de la coopération et de la solidarité entre les pays membres de l'ANASE, notamment au niveau des contacts visant à promouvoir la bonne volonté, la compréhension et l'amitié entre les peuples. La Réunion s'est félicitée de la création de conseils commerciaux communs regroupant l'ANASE et certains de ses partenaires et a noté avec satisfaction qu'un nombre de plus en plus grand d'organisations non gouvernementales avaient demandé à être affiliées à l'ANASE.

60. La Réunion a annoncé que M. Narciso G. Reyes (Philippines) avait été nommé secrétaire général du secrétariat de l'ANASE. Son mandat commence le 1er juillet 1980.

61. La Réunion a exprimé sa profonde reconnaissance au secrétaire général sortant, Son Excellence M. Datuk Ali bin Abdullah (Malaisie), pour le dévouement et la diligence dont il avait fait preuve dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités.

Quatorzième réunion ministérielle annuelle

62. La quatorzième réunion des ministres de l'ANASE se tiendra en République des Philippines en 1981.

Remerciements

63. Les délégations de l'Indonésie, des Philippines, de Singapour et de la Thaïlande ont remercié très sincèrement le Gouvernement et le peuple malaisiens de l'hospitalité généreuse qui leur avait été offerte ainsi que des excellentes installations et des dispositions efficaces qui avaient été prises en vue de la Réunion.

64. La Réunion s'est déroulée dans l'esprit d'amitié et de solidarité qui a toujours caractérisé les réunions de l'ANASE.

KUALA LUMPUR

26 juin 1980

